717 (2026-2027) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

12 OCTOBRE 2026

RAPPORT AU PARLEMENT WALLON SUR L'APPLICATION 2021-2025 DU DÉCRET DU 3 DÉCEMBRE 2020 RELATIF AUX SUBVENTIONS OCTROYÉES À CERTAINS INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET ABROGEANT LE DÉCRET DU 25 FÉVRIER 1999 RELATIF AUX SUBVENTIONS OCTROYÉES À CERTAINS INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES *

Audition de Madame Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de la fonction publique
et des infrastructures sportives

par

M. Maillen et Mme Özen

4e session de la XIIe législature
* Voir CRIC (2026-2027) – N° 19

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

SOMMAIRE

I. Résumé 3

II. Procédure 3

III. Audition 3

IV. Rapport 4

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via le lien suivant : parlwal.be/gk6PK.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives a procédé à l'audition de Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur le rapport au Parlement wallon sur l'application 2021-2025 du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant le décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives.

I. RÉSUMÉ

Le décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant le décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 février 2021 portant exécution du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 juillet 2015 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives, sont les textes réglementaires qui régissent les subventions en matière d'infrastructures sportives en Wallonie.

Le décret du 3 décembre 2020 est accessible à différents types de bénéficiaires, à savoir les pouvoirs publics, les associations sans but lucratif (ASBL) dont l'objet est la gestion des bâtiments ou terrains sportifs propriétés des pouvoirs publics, les groupements sportifs constitués en ASBL, ou encore les écoles propriétaires d'infrastructures sportives.

L'article 22 du décret mentionne la transmission d'un rapport sur l'application du décret au Parlement de Wallonie, dont un premier pour le 30 juin 2026 au plus tard.

Ce rapport a été déposé au Parlement de Wallonie en date du 2 juillet 2026.

II. PROCÉDURE

En date du 14 septembre 2026, la Commission a décidé de procéder à l'audition de Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur le rapport au Parlement wallon sur l'application 2021-2025 du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant le décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives.

La Commission a procédé à l'audition de Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, le 12 octobre 2026.

Ont participé aux travaux : MM. C. Bastin, Daye (Art. 47.3), Mme Fafchamps (Présidente), MM. Liradelfo, Maillen (Rapporteur), Massaki Mbaki, Mme Özen (Rapporteuse), M. Palermo, Mme Tillieux, M. Witsel.

Ont assisté aux travaux : Mme Mauel.
Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives

III. AUDITION

Le 12 octobre 2026, la Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives s'est réunie afin de procéder à l'audition de Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur le rapport au Parlement wallon sur l'application 2021-2025 du dé-

cret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant le décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives.

En application de la décision du Bureau du 13 juillet 2017, le rapport d'audition établi par une commission ou un comité renvoie vers le contenu du ou des comptes rendus intégraux de l'audition ou des auditions concernées.

Le compte rendu de cette audition est consultable via le lien suivant : parlwal.be/bDRKu, pp. 1-8.

IV. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Les Rapporteurs,	La Présidente,
V. MAILLEN	S. FAFCHAMPS
Ö. ÖZEN	